



Convention Territoriale Globale

La Convention Territoriale Globale - CTG - est une démarche partenariale initiée par la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne qui a pour objectif d'accompagner le projet social de territoire de Limoges Métropole.



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Aux côtés des communes, la Convention Territoriale Globale (CTG), agit afin de maintenir, renforcer et développer des services en faveur des familles et des habitants de la Communauté Urbaine. C'est aussi l'opportunité pour Limoges Métropole d'initier de nouveaux champs de collaboration avec les communes, les partenaires locaux et de développer des projets innovants. La CTG constitue une ambition d'investissement social partagée, en réponse aux enjeux du territoire.

Elle se concrétise par la signature d'un accord cadre politique entre :

- > la **Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne (CAF)**, (<https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-haute-vienne>)
- > le **Conseil Départemental**, (<https://www.haute-vienne.fr/accueil>)
- > et **Limoges Métropole** (<https://www.limoges-metropole.fr>).

Quelle plus-value pour le territoire ?

C'est une mobilisation de l'ensemble des ressources du territoire et le renforcement des coopérations : élus, institutions, acteurs sociaux et habitants. Au travers de cette vision globale et transversale du territoire, il s'agit de maintenir et développer les services aux familles en déclinant une feuille de route stratégique partenariale.

Quel périmètre d'intervention ?

La CTG couvre l'ensemble des domaines d'intervention de la Caisse d'Allocations Familiales : La Petite enfance, le soutien à la parentalité, l'enfance, la jeunesse, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et au numérique, le handicap, le logement et le cadre de vie.

Comment construit-on une CTG ?

Un diagnostic de territoire est partagé pour identifier les enjeux et définir ensemble des axes prioritaires. Des solutions sont ensuite envisagées en concertation avec les acteurs du territoire et les habitants. Un plan d'action pluriannuel est planifié et sera évalué régulièrement pour être ajusté au besoin.

Les précédentes étapes de mise en place de la CTG

21 novembre 2022

Signature de la Convention Territoriale entre la Caf de la Haute-Vienne, Limoges Métropole et l'ensemble des communes (hors Limoges) et le Conseil Départemental de la Haute-Vienne

Octobre 2023

Début de la démarche de diagnostic avec l'appui du cabinet Compas

1er novembre 2023

Recrutement d'un chargé de Coopération CTG au sein de Limoges Métropole qui va permettre la mise en œuvre de la CTG à l'échelle de l'EPCI et de ses communes membres (hors Limoges) **dont les missions principales sont de :**

- › **Piloter la démarche CTG en mode projet**
- › **Animer la démarche avec les élus et les partenaires**
- › **Soutenir les communes et Limoges Métropole dans le déploiement de leur plan d'action.**

11 mars 2024

Restitution du Portrait social de territoire au Comité de Coordination.

A la suite de cette présentation, les participants ont décidé d'aller plus loin dans **l'analyse de 4 thématiques** pour une mise en débat de l'adéquation entre les besoins et l'offre de service avec les acteurs locaux, les institutions et les référents CTG communaux :

- › Parentalité et adolescence
- › Accès aux droits et inclusion numérique
- › Habitat et cadre de vie
- › Mobilité des jeunes de l'adolescence à 25 ans

23 mai 2024

Les quatre thématiques ont été travaillées en atelier (une cinquantaine de participants) au Palais sur Vienne. Une synthèse de ces travaux sera présentée au Comité de Pilotage de la CTG le 18 septembre prochain pour validation.





ALLOCA TIONS FAMILIALES

Caf
de la
Haute-Vienne